

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 14 juin 2024 à 20h00

Convoqué le 10 juin 2024, le Conseil municipal de Saint-Rémy-en-Comté s'est réuni en mairie, le vendredi 14 juin 2024 à 20h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian PINOT.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents :

MMES. Claude BOIGEY, Mireille CHARRIER, Aurélie KRUGER, Adeline VALOT, Ghislaine VERNET,

et **MM.** Jean-Jacques CHASSARD, Pierre ECOFFET, Gérald FAVRET, Patrick MANCASSOLA.

Absent(es) ayant voté par procuration : Magali BARDEY qui a donné pouvoir à Aurélie KRUGER, Philippe GUILLOT qui a donné pouvoir à Claude BOIGEY, Martial WALTER qui a donné pouvoir à Gérald FAVRET, Jérémy JEANNEREY.

Secrétaire de Séance : Mireille CHARRIER.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

1. Inscription au Régime Forestier de la parcelle cadastrée ZC n°99 1 ha 30 a 08 CA en Fémiron
2. Inscription au Régime Forestier de la parcelle cadastrée ZB n°37 42 a 50 CA Champ de la molle noye
3. Décision Modificative de crédits n°2
4. Emplois saisonniers
5. Maintien du 4ème adjoint dans ses fonctions
6. Subvention à l'association Semons l'espoir

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 avril 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

1. Inscription au Régime Forestier de la parcelle cadastrée ZC n°99

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- décide d'appliquer le Régime forestier sur la parcelle boisée cadastrée ZC n°99 d'une superficie d' 1ha 30 a 08 ca située « en Fémiron ».

2. Inscription au Régime Forestier de la parcelle cadastrée ZB n°37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- décide d'appliquer le Régime forestier sur la parcelle boisée cadastrée ZB n°37 d'une superficie de 42 a 50 ca située « champ de la molle noye ».

3. Décision Modificative de crédits n°2 du budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- décide d'approuver la décision modificative n°2 de crédits du budget communal.

4. Emplois saisonniers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- décide de créer 5 emplois saisonniers durant l'été 2024.

5. Maintien du 4^{ème} adjoint dans ses fonctions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- **décide de maintenir le 4^{ème} adjoint dans ses fonctions.**

6. Subvention à l'association « Semons l'espoir »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- **décide de verser une participation financière de 100 euros à l'association « Semons l'Espoir » dans la cadre de l'opération 2024« Commune solidaire ».**

7. Questions diverses :

Mireille CHARRIER demande si la fontaine à eau de la placette belvédère est ouverte.

Pierre ECOFFET informe l'assemblée que désormais 3 sacs rouges seront mis à disposition, gratuitement, des locataires de la salle des fêtes et que les bacs à ordures seront stockés dans la réserve.

Christian PINOT et Mireille CHARRIER.